

**RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE
DE CONTRÔLE DE L'HÔPITAL INTERCANTONAL DE LA BROYE, VAUD-FRIBOURG**

Aux l'attention de la présidence des Grands Conseils des cantons de Fribourg et Vaud,
A l'attention de Mesdames et Messieurs les Députés,

La Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), vous soumet pour adoption son rapport annuel qui porte sur son activité de février 2017 à février 2018, afin d'inclure la séance de février qui portait sur le budget 2018 de l'Etablissement. Durant cette période, la commission s'est réunie à deux reprises, le 31 août 2017 et le 8 février 2018.

1. CADRE LÉGAL

La CoParl¹ du 5 mars 2010 (art. 1) régit l'intervention des parlements des cantons contractants dans la procédure d'élaboration, de ratification, d'exécution et de modifications des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger. La constitution d'une commission interparlementaire de contrôle répond aux dispositions du Chapitre IV – Contrôle de gestion interparlementaire, articles 15 à 19, de ladite CoParl.

Le présent rapport répond à la disposition reprise à l'article 7, alinéa 3 de la Convention intercantonale sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Vaud-Fribourg (C-HIB), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, qui stipule que la commission interparlementaire adresse une fois par année aux deux Grands Conseils un rapport sur le résultat de son contrôle. Conformément à l'article 7, alinéa 2, le contrôle porte sur les objectifs stratégiques, la planification financière, le budget et les comptes, ainsi que l'évaluation des résultats sur la base du contrat de prestations annuel.

Le contrôle est de nature politique et de haute surveillance. Dans ce contexte, la commission interparlementaire de contrôle ne définit pas les objectifs stratégiques, mais en vérifiera la réalisation. Cette organisation du contrôle parlementaire est spécifique aux établissements régis par des conventions intercantionales.

Les deux Grand Conseils vaudois et fribourgeois auront toujours à se prononcer sur les moyens financiers de l'Etablissement au travers des budgets cantonaux.

2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Conformément à l'article 7, alinéa 1, lettre a. de la Convention (C-HIB), la commission est composée de douze membres, soit six par canton.

Présidence

La commission a élu Mme Anne Meyer Loetscher (FR) à sa présidence pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2019. Selon le principe d'alternance, M. Daniel Ruch (VD), chef de la délégation vaudoise, assure la vice-présidence. Il a été confirmé dans cette fonction suite aux élections cantonales vaudoises du printemps 2017.

¹ Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (CoParl)

Délégation fribourgeoise en 2017 :

Mme Anne MEYER LOETSCHER (cheffe de délégation et présidente de la commission)

M. David BONNY

Mme Violaine COTTING

M. Nicolas PASQUIER

Mme Nadia SAVARY-MOSER

M. Michel ZADORY

Délégation vaudoise, nouvelle composition entrée en fonction au 1^{er} juillet 2017 :

M. Daniel RUCH (VD) (chef de délégation)

Mme Anne-Sophie BETSCHART

M. Philippe CORNAMUSAZ

M. Philippe LINIGER

Mme Roxanne MEYER KELLER

M. Felix STÜRNER

3. PLAN STRATÉGIQUE DE L'HÔPITAL

La commission interparlementaire de contrôle souligne le travail important effectué à la rédaction du projet stratégique 2017-2022 de l'HIB qui décrit bien sa mission, ses valeurs et l'orientation de l'Hôpital. La commission qualifie la stratégie du HIB de claire, raisonnable et bien alignée sur les besoins de son bassin de population, sans velléité de pratiquer des interventions de médecines hautement spécialisées pour lesquelles il ne pourrait assurer une masse critique de cas.

La stratégie 2017-2022 exprime la volonté de maintenir l'accès à une médecine de qualité dans la Broye, en assurant une mission de soins aigus à Payerne et une mission de réadaptation sur le site d'Estavayer-le-Lac. Cela concerne l'ensemble des disciplines médicales et chirurgicales de base : la chirurgie générale, l'orthopédie, la médecine interne, la pédiatrie, la gynécologie, un service d'urgence 24h/24 et des soins intensifs.

Au niveau stratégique, le Conseil d'Établissement et la direction générale ont insisté sur quelques priorités et principes fondamentaux qui vont guider l'action de l'HIB ses prochaines années :

- Adapter l'infrastructure aux futurs enjeux médicaux, c'est-à-dire construire un nouvel établissement sur le site de Payerne et faire en sorte que le site d'Estavayer-le-Lac reste attractif. Les travaux de conception du projet de Payerne ont commencé et la pose de la première pierre est prévue pour 2022.
- Offrir des prestations médicales rentables et durables. Le budget 2018 reflète les difficultés auxquelles l'HIB est confronté, il doit faire face à des tarifs à la baisse, des charges en augmentation, et des coûts salariaux à la hausse. Cette situation demande de mettre en œuvre des éléments de bonne gestion, d'efficacité économique et organisationnelle ; de mettre en place aussi les meilleures conditions de travail possibles pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'HIB.
- Renforcer l'organisation intercantonale de santé ; dans ce projet, l'HIB doit être la pièce maîtresse d'un réseau socio-sanitaire qui intègre tous les partenaires broyards (médecins installés, soins à domicile, EMS, pharmacies, etc.). Ce réseau de santé met clairement le patient au centre de la chaîne de soins.
- Entretenir des relations personnalisées de qualité avec les médecins installés, en particulier dans le suivi après une intervention à l'HIB. Les médecins de l'HIB doivent aussi aller sur place voir les patients à domicile et dans les EMS.
- Collaborer encore davantage tant avec l'HFR que le CHUV, dans le but de pérenniser l'HIB dans son rôle d'hôpital régional et développer une médecine de proximité en garantissant la qualité et la sécurité des prestations.
- Faire en sorte que l'HIB soit l'hôpital de confiance et de référence des Broyards. Adapter les prises en charge pour répondre aux défis de la croissance démographique, aussi bien vis-à-vis des familles qui viennent habiter dans la Broye, que vis-à-vis de la population vieillissante.

- Se spécialiser dans l'un ou l'autre centre de compétence, soit par des collaborations avec d'autres établissements, soit de manière autonome, ce qui est par exemple le cas aujourd'hui avec le centre cardio-métabolique, le traitement de l'obésité et encore le centre de néphrologie.

En résumé, les grands défis sont de construire un bâtiment, de conserver un savoir-faire et une taille suffisante.

RÉPUTATION ET CONFIANCE

La commission constate que la question de la réputation de l'HIB revient régulièrement dans la population. Il est certes difficile d'améliorer cette réputation, mais les instances gouvernantes de l'Etablissement peuvent démontrer, à travers les enquêtes de satisfaction ou par rapport au nombre de plaintes déposées, que l'HIB est bien situé en comparaison avec les autres établissements hospitaliers.

4. HIB – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Ce rapport annuel donne l'opportunité à la commission de remercier Mme Susan Elbourne Rebet, présidente sortante, pour la bonne collaboration qui a prévalu depuis la constitution de cette commission. Sous sa présidence, le Conseil d'Etablissement a réussi à mettre en place la nouvelle gouvernance du HIB, établissement autonome de droit public intercantonal.

Mme Elbourne Rebet a considéré que les conditions étaient propices pour passer le témoin, le climat est serein au sein de l'HIB qui peut compter sur un Conseil d'Etablissement efficace et une équipe de direction solide.

Lors de la séance de février 2018, la commission a pu féliciter de vive voix M. Charly Haenni, nouveau président du Conseil d'Etablissement nommé par les Conseils d'Etat des deux cantons. La commission lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction. A la tête du Conseil, M. Haenni aura notamment pour tâche de mettre en oeuvre la stratégie 2017-2022 de l'HIB et d'initier la construction d'un nouvel établissement de soins aigus de Payerne.

En remplacement de M. Haenni, nommé à la présidence, le Conseil d'Etat fribourgeois a choisi Mme Nataly Viens Python pour le remplacer en tant que membre du Conseil d'Etablissement, cette dernière est la directrice de la haute école de santé du canton de Fribourg et connaît dès lors parfaitement le domaine des soins.

L'HIB va fêter et commémorer son 20e anniversaire en 2019, puisque c'est le 21 janvier 1999 que la convention HIB (contrat de société simple) a été signée par l'association HZP et l'association des communes de la Broye (fribourgeoise) pour l'exploitation de l'Hôpital.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL (CCT) DU PERSONNEL

L'HIB a signé, fin septembre 2017, un protocole d'accord avec le syndicat des services publics (SSP) et le syndicat Syna, qui a permis d'adhérer à la CCT San (santé vaudoise) dès le 1er octobre 2017. Cet accord prévoit d'entamer des négociations pour l'amélioration des conditions de travail, en particulier sur les retraites anticipées et les congés paternité. Dans une étape suivante, l'HIB s'est engagé à étudier les possibilités d'une harmonisation des conditions de la CCT du personnel de l'HIB avec celles de la CCT du personnel de l'HRC (Hôpital Riviera-Chablais), pour autant que cet alignement se fasse pour l'ensemble des établissements de la FHV.

Le président du Conseil d'Etablissement précise que la CCT San améliore déjà les conditions de travail du personnel, notamment la compensation du temps de repos de nuit, le congé maternité, les vacances à partir de l'âge de 50 ans, et la grille salariale. Pour l'HIB, l'ensemble des améliorations acceptées coûte Fr. 480'000 par an.

Les instances dirigeantes de l'Etablissement relèvent que ces négociations sont difficiles car il en va aussi de la pérennité financière de l'HIB.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL (CCT) DES MÉDECINS-CADRES

Le document cadre sur les conditions de travail des médecins-cadres est finalisé, il prévoit notamment la hiérarchisation sur le plan médical, c'est-à-dire la nomination d'un seul médecin chef par service. Le directeur général a bon espoir que la partie des négociations qui porte sur les conditions financières

arrive aussi à terme d'ici fin juin 2018, ce qui permettrait l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT au 1er janvier 2019. En parallèle, cette CCT devra encore être négociée avec les services de la santé publique des deux cantons puisque le modèle prévoit une revalorisation des indemnités pour les gardes.

5. COMPTES ET BUDGET DU HIB

COMPTES 2016

L'HIB a présenté ses comptes 2016 audités à la commission interparlementaire de contrôle lors de sa séance du 31 août 2017.

Le HIB a clôturé l'exercice 2016 avec une perte de Fr. 272'607.26 ; alors que la perte d'exploitation se montait à Fr. 601'376.79 (Total des produits d'exploitation Fr. 90'036'030.16 moins Total des charges d'exploitation Fr. 90'637'406.95). La dissolution de provisions (enregistrés comme produits et charges exceptionnels) a permis de pondérer la perte d'exploitation.

Résultat 2016

Perte d'exploitation : CHF 601'376.79

Perte de l'exercice : CHF 272'607.26

Transfert du bénéfice sur investissement

Le directeur des finances a expliqué que le bénéfice sur investissements de Fr. 980'601 a été transféré sur les fonds de réserve spécifiques. Il identifie alors un bénéfice d'exploitation avant transfert au fonds d'investissement de Fr. 379'224.21, c'est-à-dire Fr. 980'601.00 moins Fr. 601'376.79.

Revenus d'exploitation

Les revenus du HIB ont augmenté entre 2015 et 2016 d'environ Fr. 600'000, pour s'élever à un total d'environ Fr. 90 millions.

Comme déjà mentionné, il y a eu en 2016 une baisse de 200 cas d'hospitalisation, ce qui génère une baisse de revenus de Fr. 1,35 million en partie compensée par l'augmentation des revenus ambulatoires.

Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 2.3%, ce qui représente un accroissement de Fr. 2 millions : les postes principaux qui expliquent cette augmentation sont :

- les charges du personnel qui ont augmenté de Fr. 800'000, et
- les charges de matériel médical qui ont augmenté de Fr. 440'000.

Investissements

Il s'agit d'un compte séparé dont le résultat est viré au bilan, dans le compte fonds de réserves spécifiques.

En 2016, les charges d'investissement étaient en augmentation, principalement sur le compte d'amortissement en lien avec des travaux récemment réalisés. Néanmoins, le résultat sur investissement 2016 reste positif à hauteur de Fr. 610'114.60, montant transféré au fonds de réserves spécifiques (bilan). Il convient de prendre aussi en compte la dotation au fonds d'entretien et de rénovation de Fr. 260'499 qui concerne également les investissements.

RÉSULTAT COMPTABLE PROVISoire 2017 – TASK FORCE ÉCONOMIE

L'HIB annonce un déficit d'exploitation d'environ Fr. 900'000 francs pour l'exercice 2017, ce qui représente environ 1% du budget. Les dépenses du personnel sont maîtrisées et les recettes dans la cible prévue, mais le déséquilibre provient de l'augmentation d'autres charges d'exploitation, en particulier Fr. 700'000 de plus de consommation de médicaments principalement en oncologie, environ Fr. 200'000 de plus sur le matériel médical, notamment les prothèses, et quelque Fr. 500'000 de dépassement sur les transports et les transferts dans d'autres hôpitaux. Dans le cadre de l'activité ambulatoire il y a environ Fr. 500'000 de médicaments qui sont compensés par une amélioration des recettes.

Dans ces circonstances, la direction générale a mis en place une task force afin d'identifier des pistes visant à retrouver l'équilibre économique et assurer la pérennité de l'HIB.

BUDGET 2018

Ce budget 2018 a été adopté le 30 janvier 2018 par le Conseil d'Etablissement, **il présente une perte d'exploitation de Fr. 400'000.**

Charges

L'HIB a intégré les éléments connus au moment de l'élaboration du budget, comme par exemple les coûts liés à la CCT, aux annuités et aux engagements de nouveaux collaborateurs en particulier celui d'une doctoresse gériatre. Les charges pour les salaires et charges sociales s'élèvent à Fr. 66'823'000 au budget 2018, en augmentation de Fr. 1'849'819 par rapport au budget 2017.

Pour les autres charges d'exploitation, le budget a été adapté aux chiffres extrapolés (constatés) sur l'exercice 2017, notamment le total du matériel médical qui passe ainsi à Fr. 14'997'800 pour 2018.

Le total des charges (salaires+charges d'exploitation) passe de Fr. 92'619'003 en 2017 à Fr. 95'640'170 en 2018.

Augmentation des charges de personnel administratif

La commission constate une augmentation de près de Fr. 1 million des charges pour le personnel administratif en deux ans, entre les comptes 2016 (effectifs) où ces charges étaient de Fr. 5'296'251 et le budget 2018 qui prévoit des coûts pour le personnel administratif de Fr. 6'251'000.

La direction de l'HIB confirme l'engagement de plusieurs personnes durant cette période, entre autres un responsable logistique et un chargé de communication, ainsi que divers engagements au sein des secrétariats pour les nouveaux médecins.

Recettes

Le total des hospitalisations s'établit à Fr. 51'299'556 ; ce montant intègre les modifications de PIG (prestations d'intérêt général) connues, ainsi que les différents effets liés à des modifications d'enveloppes. Au niveau des recettes ambulatoires, l'HIB a intégré les changements de tarifs Tarmed qui lui font perdre des recettes, mais il a tout de même prévu une augmentation de l'activité à hauteur de Fr. 28'360'614.

Le total des recettes passe de Fr. 92'619'003 en 2017 à Fr. 95'240'170 en 2018.

Résultat final

Le déficit d'exploitation prévu s'élève donc à Fr.-400'000 francs (95'240'170 ./ 95'640'170).

Le déficit prévu ne représente finalement que 0.4% du budget total, mais il convient de tenir compte du fait que l'exercice comptable 2017 n'est pas bon (déficit prévu de Fr. 900'000) et que pour cette raison le Conseil d'Etablissement a demandé à l'équipe de direction de mettre en place une task force de façon à réaliser des économies dans l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Budget des investissements

La planification des investissements porte sur plusieurs années ce qui permet de déterminer la capacité de l'HIB à assumer ses investissements, ce plan devra être revu et ajusté en fonction des prochaines constructions et rénovations prévues sur le site de Payerne.

Pour 2018, les investissements budgétés s'élèvent à Fr. 5'164'000 alors que les produits d'investissements sont prévus à hauteur de Fr. 5'270'000, pour un résultat prévisionnel bénéficiaire de Fr. 106'000; qui sera transféré dans le fonds dédié au financement les investissements futurs.

6. ÉVALUATION DU CONTRAT DE PRESTATION 2016

En préambule, il est rappelé que le mandat de prestations précise les conditions pour exercer à charge de la LAMal, il en découle un contrat de prestations annuel qui fixe les engagements ainsi que le financement. Il est rappelé que le HIB figure sur les deux listes hospitalières vaudoise et fribourgeoise qui autorisent à exercer à charge de la LAMal.

La commission a pu constater que la très grande majorité des engagements sont tenus et évalués positivement dans le rapport établi par le service de la santé publique Vaud, en collaboration avec celui de Fribourg.

Il n'y a pas eu de changement de missions dans le contrat de prestations 2016 par rapport à celui de 2015 ; tous deux découlent des axes stratégiques et des objectifs fixés dans le mandat de prestations qui couvre la période 2015-2019.

La commission relève notamment que les résultats d'une enquête nationale sur la satisfaction des patients obtenus par l'HIB sont tout à fait comparables à ceux de la moyenne cantonale et de la moyenne suisse.

La deuxième partie du rapport concerne l'audit du reporting financier 2016 (comptabilité financière) ; en résumé, le directeur financier de l'HIB a synthétisé les résultats des évaluations de 42 points de vérification. Un seul point majeur, l'établissement des comptes selon les normes comptables Swiss GAAP, n'a pu être mis en place en 2016 par l'HIB, mais sera effectif en 2017.

Concernant le système de contrôle interne, l'HIB passe de 16 points d'amélioration à 4 points en cours, dont certains ont déjà été réglés.

A propos de l'évaluation de l'activité de l'HIB, la commission a constaté, sur la base de graphiques et de tableaux présentés :

- Une baisse d'environ 200 cas d'hospitalisation en 2016 par rapport à 2015.
- Un degré moyen de gravité des cas de 0.79 à l'HIB, ce qui signifie que l'indice de case mix (ICM) était plus faible que le niveau moyen des établissements de la FHV qui se situe à 0.84, L'HIB cherche à améliorer la situation notamment par un meilleur codage des cas, d'où l'engagement d'une gestionnaire DRG.
- La progression de l'activité ambulatoire à l'HIB se stabilise à la hauteur de la moyenne des autres établissements de la FHV, à +5% environ.

Au niveau des statistiques relatives aux réopérations potentiellement évitables, l'HIB se situe en dessous de la moyenne vaudoise et également en dessous du taux attendu, ce qui est positif pour l'Hôpital. On constate également que l'HIB est en dessous de la moyenne concernant les réadmissions potentiellement évitables.

Finalement, la formation des soignants (non médecins) a largement augmenté depuis 2013, date de la mise en place d'un nouveau modèle de financement par les cantons. Sur la base de ces chiffres, on peut qualifier l'HIB d'Hôpital formateur.

7. PROJET DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION SUR LE SITE DE PAYERNE (NOUVEAU BÂTIMENT DES LITS)

En approuvant la stratégie de l'HIB, les deux cantons ont donné un signal positif aux futurs travaux de construction et de rénovation du site de Payerne.

Le projet prévoit dans un premier temps la construction, à l'arrière de l'Hôpital sur le terrain actuel de l'EMS Les Cerisiers, **d'un nouveau bâtiment** qui comprendra les chambres d'hospitalisation (lits) avec le plateau technique incluant le bloc opératoire. Dans un deuxième temps, il est prévu la rénovation du bâtiment principal, qui date de 1973, afin d'accueillir principalement les activités ambulatoires, des cabinets de consultation, voire des bureaux.

A ce stade initial du projet, l'estimation du coût s'élève à près de **Fr. 60 millions**, c'est-à-dire Fr. 50 millions pour les travaux auxquels il faudra rajouter environ Fr. 10 millions pour les équipements et le mobilier. Selon un planning optimiste, la direction générale prévoit une inauguration du nouveau bâtiment à l'horizon 2022-2023.

L'HIB finalise actuellement le programme des locaux et va ensuite se déterminer sur le choix de la procédure à appliquer pour lancer le concours d'architecture, conformément au droit des marchés publics. Le démarrage du concours à proprement parler est prévu à l'automne 2018.

Mode de financement du projet de construction

La construction du nouveau bâtiment sera financée par les fonds propres de l'Etablissement et par des fonds étrangers sous forme d'emprunts bancaires contractés directement par l'HIB. A ce sujet, la délégation vaudoise a demandé s'il était prévu que les cantons accordent une garantie d'emprunt pour financer la construction du nouveau bâtiment de Payerne. Elle a aussi demandé dans quelle mesure la commission interparlementaire suivra et contrôlera la réalisation de la construction du nouveau bâtiment afin de pouvoir en informer les deux Grands Conseils.

Du côté fribourgeois, la loi sur le financement des hôpitaux ne prévoit pas de participation du canton. Les constructions hospitalières doivent être financées par la part de 10% des tarifs affectée aux investissements. En conséquence, aucune garantie ne sera accordée par le canton de Fribourg.

Du côté vaudois, au début de chaque année le Conseil d'Etat fixe un montant maximum des garanties qu'il peut octroyer pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements, ce décret est voté par le Grand Conseil dans le cadre du projet de budget.

L'HIB sollicitera donc la garantie de l'Etat de Vaud pour l'emprunt qui servira au financement du nouveau bâtiment de Payerne. Le conseiller d'Etat avait d'ailleurs laissé entendre que cette garantie pourrait être étendue au total de l'emprunt.

TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS

Pour rappel, la convention C-HIB prévoit un délai de quatre ans pour le transfert des biens, à compter du 1er janvier 2014.

Transfert des biens Estavayer-le-Lac

A la base, la situation semblait plus simple sur la partie fribourgeoise car l'ensemble des terrains avait été transféré au niveau cantonal. Actuellement, la difficulté se situe au niveau du parcellaire HIB d'Estavayer-le-Lac sur lequel se situent le parking et l'EMS Les Mouettes qui va se déplacer en ville.

Dans cette situation, se pose la question de la future affectation du bâtiment et surtout du parking dont l'HIB a impérativement besoin. Dans ces conditions, le transfert des biens sur Estavayer-le-Lac est gelé.

Transfert des biens Payerne

Concernant le site de Payerne, le Conseil d'Etablissement a négocié âprement le transfert des biens qui a abouti à la conclusion d'un DDP (droit distinct et permanent – droit de superficie) sur 99 ans pour un montant de 4.2 millions. Cette somme sera payée sous la forme d'une rente de superficie, de manière dégressive sur 70 ans, dont la première annuité est fixée à Fr. 140'000. Dans ces conditions, l'avantage pour l'HIB est de ne pas devoir sortir Fr. 4.2 millions d'un coup et l'avantage pour l'HZP est de pouvoir étaler cette recette en vue de l'exploitation de son futur EMS en ville de Payerne. L'HIB deviendra enfin propriétaire des terrains au travers de ce DDP, alors que jusqu'à aujourd'hui ils appartenaient encore à l'HZP.

8. REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

Remerciements

La commission remercie Madame et Monsieur les Conseillers d'Etat Anne-Claude Demierre et Pierre-Yves Maillard qui ont participé aux séances et répondu de manière complète et détaillée aux questions de la commission.

Durant l'année sous revue, la commission a pu fonctionner grâce à la contribution efficace des responsables du HIB. Ses remerciements vont tout particulièrement à Mme Susan Elbourne Rebet, présidente du Conseil d'Etablissement, et à M. Charly Haenni qui l'a remplacée dès janvier 2018, ainsi qu'à M. Laurent Exquis, directeur général de l'HIB et M. Pablo Gonzalez, directeur financier.

Nos remerciements vont aussi à M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, pour l'organisation de nos travaux et la tenue des procès-verbaux des séances.

Conclusion

La commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital intercantonal de la Broye (HIB) recommande aux deux Grands Conseils des cantons de Fribourg et Vaud d'adopter son rapport d'activité 2017.

Estavayer-le-Lac, le 21 juin 2018

Anne Meyer Loetscher
Présidente de la commission

Daniel Ruch
Vice-président de la commission et chef de
la délégation vaudoise